

ECHO

JOURNAL DES INTÉRÊTS D'AÏRE-LE LIGNON | MAI 2015 | N°3



Un livre, un écho



L'Empreinte
amoureuse
de Mélanie Chappuis

«Bruno souffre d'un mal dont il ne peut identifier l'origine et qui prend la forme d'un cancer. Se pensant condamné, il décide que la mort est une belle façon de s'inscrire durablement dans les cœurs de celles qu'il a aimées. Il part à leur recherche, désireux de connaître son empreinte sur ces femmes et les leurs sur lui. Bruno voyage d'un amour à l'autre, d'un pays à l'autre également.

Il se souvient des lieux de son enfance nomade, douloureusement quittés une fois adoptés, de ces années passées à recommencer jusqu'à ce que l'ailleurs devienne foyer. Bien plus que vers la mort, ses cheminements à travers le passé vont le mener à un soudain sursaut de vie, ses errances citoyennes et amoureuses lui fournissant enfin les clés de sa guérison.»

L'écriture de «L'empreinte amoureuse» est tantôt fébrile, intense, symbolisant ces instants d'absolu que recherche et vit l'auteur tantôt apaisée, ralentie par la nostalgie qui parcourt ce roman.

Ainsi, après «Maculée conception» et «Des baisers froids comme la lune» Mélanie Chappuis continue de sonder, avec talent, l'âme humaine. Ce roman est un voyage intérieur qui s'effectue dans le temps, l'espace et les êtres rencontrés au fil de l'existence.

Suite, colonne suivante



LIMITATION DES NUISANCES DE L'AÉROPORT

Nous avons aussi le droit d'habiter, de vivre et de dormir normalement à Vernier !

Notre association soutien l'initiative communale lancée par l'Association des intérêts de Vernier-Village. Signez et faites signer l'initiative disponible sur le site : www.geneve.assprop.ch et que vous avez également reçue dans votre boîte à lettres.

**A retourner, avant le 1^{er} juin, à
AIVV, case postale 434, 1214 Vernier**

Nos autorités cantonales préfèrent la croissance de l'aéroport.

Le développement de l'aéroport de Genève est actuellement basé principalement sur la réponse à la demande de même que par un système de taxations des mouvements d'avions (atterrissages et décollages) particulièrement avantageux. De 2000 à 2012 le trafic a connu une croissance de +65%! En 2014, la barre des 15 millions de passagers annuels a été franchie. En 2018, l'objectif poursuivi est d'atteindre 18 millions et, en 2030, 25 millions de passagers! En Europe, aucun autre aéroport ne connaît un tel taux de croissance. Cet objectif de croissance sans limites du trafic aérien n'est ni raisonnable ni soutenable. Elle induit des nuisances très importantes pour les riverains, des atteintes à l'environnement et limite très fortement les communes dans leur aménagement territorial. **A Vernier par exemple, du fait de ces nuisances, la commune ne peut plus construire et / ou rénover de logements sur une grande partie de son territoire** et le canton utilise tous les moyens pour que les habitants des zones concernées les quittent.

Des logements à Zurich et pas à Genève? Discriminatoire!

Depuis peu, le Conseil fédéral a autorisé la construction de logements autour de l'aéroport de Zurich mais PAS autour de l'aéroport

de Genève. Dès le 1er février 2015, il sera possible de bâtir (construire et rénover) dans les secteurs exposés au bruit du trafic aérien, **pour autant que les vols soient interdits entre minuit et six heures du matin sur l'aéroport en question.** Ce qui est le cas de l'aéroport de Zurich mais PAS de l'aéroport de Genève. C'est ainsi qu'au détour d'une révision de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, les Genevois découvrent stupéfaits que leur aéroport est ouvert en permanence et que l'exploitant peut autoriser en tout temps les vols de nuit!

Aucune restriction majeure d'expansion à Genève! Vraiment?

Vu l'objectif de l'aéroport de répondre à la demande sans limite, que la construction d'une deuxième piste est inimaginable, que les créneaux horaires actuels sont saturés, il est donc légitime de redouter la prochaine étape, à savoir: des décollages et atterrissages dès 5h du matin et après 23h notre aéroport n'étant pas fermé la nuit comme Zurich (aucun vol autorisé entre 23h et 6h).

Moins de nuisances à Zurich et plus à Genève? Discriminatoire!

Les prévisions de croissance de l'aéroport de Genève se basent sur une augmentation de la population régionale et cantonale de +12% d'ici 2030. Il faudra bien loger cette population. Mais où? Sur notre territoire exigu, la croissance de l'aéroport en autorisant des vols de nuit impliquera de restreindre les possibilités de logements dans les communes riveraines exposées au bruit des avions! Cherchez l'erreur....

Dès lors, la présente initiative communale demande que les autorités communales profitent de la prochaine révision du PSIA (plan sectoriel d'infrastructure aéroportuaire) et interviennent auprès de toutes les autorités compétentes **afin de garantir, comme à Zurich, une interdiction de tout trafic aérien commercial à l'aéroport de Genève entre 23h et 6h du matin.** Ainsi, maintenir voire obtenir plus de logements et moins de nuisances ne restera pas un vœu pieux pour les communes riveraines de l'aéroport et leurs habitants.

Alain Gaumann
Membre du Comité d'initiative

VOTRE AVENIR : 1 AVION TOUTES LES 90 SECONDES !



**DORMIR SANS BRUIT
ENTRE 23H00 ET 06H00
EST UN DROIT ABSOLU !**